

Le 3 avril 2020

ENVOYÉE PAR COURRIEL

L'honorable Ministre Carla Qualtrough, P.C., députée
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes
handicapées
Carla.Qualtrough@parl.gc.ca

Objet: Points à prendre en considérations pour les prestations d'urgence à venir

Madame la Ministre,

Notre syndicat suit de près les développements concernant les nouvelles mesures d'aide au revenu proposées, y compris la Prestation d'urgence du Canada (PCU) ainsi que la prestation d'assurance-emploi d'urgence. Notre personnel a participé à de nombreuses discussions avec des fonctionnaires fédéraux sur ces questions, au cours des dernières semaines.

L'établissement de nouveaux systèmes et de nouvelles procédures pour faire face au nombre record de demandes d'assurance-emploi au cours des dernières semaines, résultant du virus de la COVID-19, présente une myriade de défis. Je vous félicite, vous et votre personnel, d'avoir tenté d'élaborer un programme d'aide au revenu pour les travailleuses et travailleurs sans emploi qui dépasse les limites de notre système d'assurance-emploi – et de ses règles d'admissibilité rigides et désuètes – pour couvrir un plus grand nombre de travailleuses et travailleurs touchés. La vitesse à laquelle votre équipe travaille est extraordinaire et j'apprécie votre travail acharné.

Je comprends que les fonctionnaires doivent encore finaliser de nombreux détails clés du programme. Cependant, chaque jour, on constate une plus grande clarté sur la façon dont ce programme se présentera, y compris certains points préoccupants. Il est essentiel que les fonctionnaires fédéraux identifient et traitent le plus grand nombre possible de problèmes majeurs avant le lancement de ces prestations.

Je porte à votre attention un certain nombre de problèmes potentiels dans ces nouveaux programmes qui ont été identifiés par notre syndicat. Nous vous demandons de nous assurer que:

- Les travailleuses et travailleurs saisonniers, en particulier les travailleurs de la pêche, qui s'attendaient à retrouver un emploi mais qui ne le peuvent plus, sont soit admissibles à une

nouvelle aide de la PCU, soit que leurs demandes d'AE expirées soient prolongées pour une période indéterminée;

- Les travailleuses et travailleurs au chômage, qui reçoivent la prestation d'assurance-emploi d'urgence, sont admissibles aux régimes de prestations supplémentaires de chômage approuvés par Service Canada;
- Après la période de 16 semaines de prestations d'urgence, les travailleuses et travailleurs admissibles à l'AE puissent passer à une demande complète de prestations régulières, sans pénalité et sans délai d'attente;
- Malgré l'établissement de prestations d'assurance-emploi spéciales liées à la COVID-19, toutes les demandes admissibles continueront d'être traitées, y compris celles avec les dispositions relatives au « travail pendant une période de prestations » pour les travailleuses et travailleurs ayant des heures de travail réduites;
- Les travailleuses et travailleurs au chômage, qui ont droit à un taux de prestations supérieur à 500 \$ par semaine, recevront un ajustement compensatoire de leur demande qui sera proportionnel à leur perte de revenus;
- Les travailleuses et travailleurs qui quittent leur emploi pour un « motif valable » peuvent recevoir des paiements de la PCU;
- Les travailleuses et travailleurs qui fournissent des soins à des personnes vulnérables ou immunodéprimées, et qui n'ont pas contracté la COVID-19, sont admissibles pour recevoir des paiements de la PCU;
- Les travailleuses et travailleurs dont le revenu a été fortement réduit mais non éliminé, sont admissibles aux prestations d'urgence de la PCU ou de l'AE; et
- Les travailleuses et travailleurs, tels que les étudiants, les nouveaux arrivants et les personnes souffrant d'une blessure ou d'une incapacité, qui ne sont pas en mesure d'atteindre le seuil de revenu de 5 000 \$, pourront accéder à la PCU et à la prestation d'assurance-emploi d'urgence.

Madame la Ministre, je vous invite instamment, ainsi que votre personnel, à examiner et à traiter chacune de ces questions, lors de la finalisation des détails du programme. Il est impératif que votre gouvernement relève ces défis, étant donné l'effet qu'ils auront sur des centaines de milliers de travailleuses et travailleurs.

Notre syndicat est prêt à vous aider de toutes les manières possibles.

N'hésitez à contacter mon bureau directement à l'adresse jerry.dias@unifor.org

Sincèrement,



Jerry Dias
Président national

cc. L'honorable Ministre Jean-Yves Duclos, P.C., député, F.R.S.C., L'honorable Ministre Filomena Tassi, P.C., députée, M. Daniel Blaikie, député, M. Dan Albas, député, Mme Louise Chalbot, députée, M. Pierre Laliberté, Mme Judith Andrew, Lana Payne, Scott Doherty, Angelo DiCaro.

JD/klsep343